

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET
MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2007

L'an deux mil sept, le quatorze février, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. HAQUIN**.

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 17
de votants : 20

Etaient présents : M. HAQUIN, M. BARTH, Mme DUMAILLET, Mme LALANTE, M. VOINSON, M. PERRIN, M. AIMOND, Mme DIAZ, M. FRISTOT, Mme DORCHAIN, M. NICOLLE, M. MICHEL, Mme HOYET, Mme MIDON, M. BREVAL, M. DEJY, M. BOILLON.

Etaient absents : Mme MATHIEU, Mme AUBERT, Mme PAULY, Mme PETIT, M. ANDRE, Mme STEF, Mme GROLLEAU.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. MINNI pouvoir à M. BARTH M. FAGNANT pouvoir à M. HAQUIN

Mme SCHERER pouvoir à M. FRISTOT

Un scrutin a eu lieu, Monsieur MICHEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 17/02/2007

et que la convocation du Conseil avait été faite le 6/02/2007

Le maire,
G. HAQUIN

LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2007

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et a pour objectifs de permettre à l'assemblée délibérante :

- o de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- o d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- o de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Avant toute chose, voici ci-dessous reproduite les conclusions de monsieur Jack ZMINKA, Trésorier Principal de MAXEVILLE sur la gestion 2006 :

« La situation financière de la commune est très saine, les capacités d'autofinancement sont importantes, conséquence d'une bonne maîtrise des dépenses ordinaires. A souligner, la bonne gestion de la trésorerie, sans recours à l'emprunt. »

1 – Le contexte économique international (source INSEE)

Après un rebond à +0,9 %, au quatrième trimestre 2006, l'économie française devrait croître en début d'année 2007 à un rythme modéré, de l'ordre de +0,5 % par trimestre, du fait notamment d'un environnement international moins porteur.

L'économie mondiale est en effet affectée par plusieurs évolutions défavorables : perte de dynamisme de l'économie américaine, ralentissement de l'investissement en Asie, hausse de TVA en Allemagne.

L'économie mondiale peut en revanche compter sur deux développements positifs. Les prix du pétrole ont nettement reflué depuis leur point haut d'août 2006, ce qui soutient le pouvoir d'achat des ménages et améliore la situation financière des entreprises. La zone euro, dont la croissance à la hausse a surpris en 2006, peut s'appuyer sur une demande intérieure plus robuste, tirée notamment par le dynamisme de l'investissement des entreprises.

Toutefois, ces facteurs favorables ne devraient qu'atténuer l'ampleur du ralentissement de l'économie mondiale au premier semestre de 2007, sans parvenir à l'empêcher.

Dans ce contexte international, la croissance française devrait résister. On attend tout d'abord un fort rebond de sa croissance au quatrième trimestre (+ 0,9 % après + 0,0 %).

Ensuite, le ralentissement des exportations françaises devrait de nouveau être compensé par un certain dynamisme de la demande intérieure et notamment de la consommation des ménages. Selon l'INSEE, la désinflation et la baisse de l'impôt sur le revenu devraient s'ajouter à la nouvelle hausse des revenus d'activité pour procurer de solides gains de pouvoir d'achat au revenu des ménages. La croissance française devrait ainsi moins fléchir début 2007 que dans le reste de la zone euro et rester proche du rythme moyen qu'elle connaît depuis l'été 2005.

L'économie française devrait ainsi continuer à créer des emplois, ce qui, dans un contexte de population active qui a nettement ralenti par rapport au début des années 2000, devrait permettre une nouvelle baisse du taux de chômage, à 8,2 % en juin 2007.

2 – La hausse de la pression fiscale locale

Il semble que le département et la région vont procéder à une hausse de leur fiscalité sur les ménages.

Jean-Pierre MASSERET, Président du Conseil Régional de Lorraine, a annoncé, lors de la séance plénière des 21 et 22 décembre 2006, une hausse de 11 € en moyenne pour l'année en ce qui concerne le foncier bâti et de 0,69 € pour le foncier non bâti (les Lorrains locataires redevables de la seule taxe d'habitation ne paient aucun impôt au Conseil Régional). Par ailleurs, la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) sera poussée à son taux maximum. Concrètement, le surcoût est de 19 € par an pour un véhicule essence parcourant 15 000 km par an ; il sera de 15 à 16 € par an pour un véhicule diesel parcourant la même distance.

Les hausses des taxes départementales seront de 3 %.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey, quant à elle, envisage, malgré un profond désaccord des élus bouxiérois, d'augmenter les impôts sur les ménages de 1,5 % et la taxe professionnelle de 1,9 %. Ces taux seront débattus au DOB de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

Enfin, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse a augmenté ses taxes de 15 %, réduisant à néant la baisse du prix de l'eau obtenue à compter de 2007 sur la rémunération du fermier de l'eau potable et de l'assainissement.

3 – Les recettes de fonctionnement

Elles sont définies par le contexte législatif (essentiellement la Loi de Finances) qui chaque année détermine les grandes lignes des dotations de l'Etat aux collectivités locales, et par des choix du conseil municipal (augmenter ou non les taux d'imposition).

La DGF – Dotation Globale de Fonctionnement

C'est avec les impôts des ménages notre principale source de recettes. Le Gouvernement a décidé de prolonger le "contrat de croissance et de solidarité". Les dotations prises en compte dans ledit contrat augmenteront de 2,22 % en 2007 par rapport à 2006. L'essentiel de cette croissance bénéficiera à la DGF.

	DGF	Variation en €	Variation en %
2002	663 702 €		
2003	671 315 €	7 613 €	1,15%
2004	684 935 €	13 620 €	2,03%
2005	691 784 €	6 849 €	1,00%
2006	701 184 €	9 400 €	1,36%

Mais ne nous réjouissons pas trop vite, car dans les faits la DGF des petites collectivités comme notre commune n'augmentera probablement que de 1 à 1,5 % (soit une DGF d'environ 710.000 € en 2007). En effet, nous avons constaté les variations ci-contre les années passées, soit environ 1,5 %, alors que la hausse toutes communes confondues dépassait 2 %.

Compte tenu d'une inflation probable de 1,5 à 1,8 %, on peut donc s'attendre à une baisse relative de notre DGF, laquelle représente, est-il besoin de le rappeler, près du tiers de nos recettes.

Les Impôts

Ce sont les 3 taxes : TH – TFB – TFNB ou encore Taxe d'Habitation, Taxe Foncier Bâti et Taxe Foncier Non Bâti.

Lors de notre dernier débat d'orientation, il avait été convenu d'augmenter légèrement chaque année nos taux de quelques pourcents, ceci afin de ne pas être contraints de faire une hausse massive lorsque l'effort fiscal de la commune approche ou descend sous l'effort fiscal moyen des communes de la strate.

Il nous faudra décider, lors de ce débat, si on augmente ou pas les impôts « ménages » en 2007, sachant que les bases d'imposition vont augmenter de 1,8 % (soit à peu près l'inflation), entraînant une recette communale supplémentaire d'environ 20.000 €.

La taxe professionnelle

Comme vous le savez tous, la taxe professionnelle est perçue par la Communauté de Communes et nous était reversée exactement au niveau où elle était en 2002 au moment de l'instauration de la TPU (ou Taxe Professionnelle Unique), soit 92.600 € par an.

Cette attribution de compensation va malheureusement baisser à partir de 2008 en raison de la perte des bases de TP due à la situation de la société Kronenbourg à Champigneulle. Après de longues tractations au sein de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, le conseil communautaire est parvenu à un accord selon lequel la perte de revenus pour la CCBP (environ 1.800.000 € par an) sera partagée entre la CCBP elle-même et les 12 communes membres.

Pour Bouxières aux Dames, l'attribution de compensation va donc évoluer comme indiqué ci-contre. Ces chiffres ne sont que des estimations et les vraies valeurs ne seront connues que dans quelques semaines.

	AC	Variation en €	Variation en %
2006	92 600 €		
2007	91 903 €	- 697 €	-0,75%
2008	77 176 €	- 14 727 €	-16,02%
2009	75 900 €	- 1 276 €	-1,65%
2010	74 623 €	- 1 277 €	-1,68%

Par ailleurs, cette perte de recettes sera en partie compensée par une hausse du fonds national de péréquation (FNP) qui, grâce à un savant calcul, va augmenter (de l'ordre de 15.000 € par an) en raison des baisses de bases de TP.

Il faut souligner ici et se réjouir de la solidarité intercommunale qui a permis à la commune de Champigneulle de ne pas supporter seule la perte de 1.800.000 € par an.

Il faut rappeler que la solidarité intercommunale a joué dans l'autre sens jusqu'alors : les communes dites pauvres ont pu percevoir des fonds de concours pour financer des projets d'investissements (Bouxières aux Dames va par exemple recevoir un fonds de concours de 151.000 € en 2007).

Le FNP

Nous avons largement débattu de ce problème en 2005 et nous avons agi sur nos taux de taxes afin de récupérer cette recette qui nous échappait.

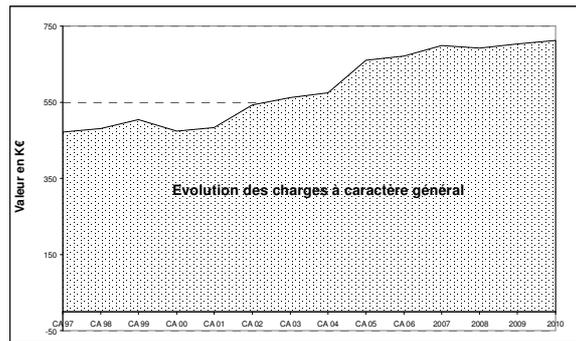
En 2006, nous avons retrouvé notre FNP complet soit 102.000 € et nous devrions percevoir la même somme en 2007, notre effort fiscal étant désormais supérieur à celui de la strate (1,18 contre 1,135).

4 - Les dépenses de fonctionnement

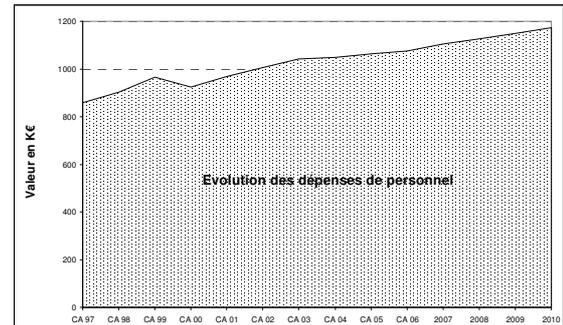
Les dépenses obligatoires et incompressibles

Il s'agit comme toujours des dépenses afférentes au personnel, sur lesquelles nous n'avons que peu de moyens d'action. En effet, les augmentations de salaires sont fixées par le Gouvernement et nous devons les appliquer, tout comme les évolutions d'échelons des agents communaux. Dans nos prévisions et les graphiques qui vous sont présentés, ces augmentations ont été estimées à 2 % par an.

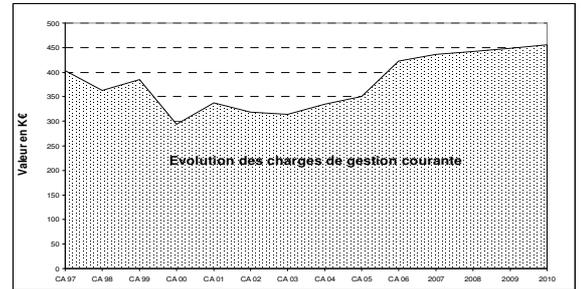
Les différentes charges à caractère général telles que les fournitures de bureaux, les frais de télécommunication, les achats de fournitures pour les services techniques, etc., ont déjà été comprimées au maximum et on peut difficilement faire plus. Elles augmenteront probablement d'environ 1,5 % par an.



Les autres charges de gestion courante comprennent le service d'incendie et de secours (depuis 2006, d'où la forte augmentation visible ci-contre), les subventions aux associations, au CCAS et à la caisse des écoles et vont également augmenter de 1,5 % par an.



Dans les dépenses obligatoires, on compte également les charges financières que sont les remboursements des intérêts des emprunts que nous avons contractés dans le passé. Cette charge est relativement légère, nous en reparlerons plus loin.



La loi Solidarité et Renouvellement Urbains

Nous ne pouvons pas éviter ce chapitre dans nos DOB. Par rapport au dernier DOB de 2006, nous n'avons guère progressé. Qu'il est difficile de produire du logement locatif conventionné !

Ont été construits l'année passée :

- Rue Saint Martin : 2 logements mis en service en 2006 par la société EHC.
- Rue Saint Antoine : 5 logements (mis en service en janvier 2007) par la société EHC

Voici l'état des projets de logements pour l'année 2007 :

- Rue de Frawenberg : projet de 22 logements, permis de construire annulé par le tribunal administratif suite au recours d'un riverain.
- Rue du Téméraire : projet de 11 logements, permis de construire accordé, travaux devant démarrer très prochainement.
- Rue Poincaré : 6 logements (ex garage PERRIN) en cours de construction.
- Rue des Narvannes : 18 logements prévus en 2007 (6 maisons et 12 logements collectifs), par la société EHC.

Une bonne nouvelle toutefois : la loi a été modifiée et le prélèvement annuel passe de 43.000 à 23.000 €. Nous pouvons donc réduire les subventions que nous versons aux organismes HLM (MMH, EHC, BATIGERE, SLH), les passant de 43.000 à 23.000 € par an.

5 - Les investissements

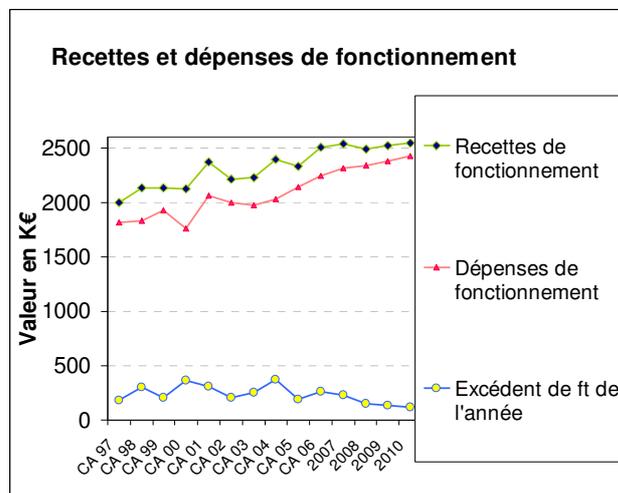
Notre épargne nette, c'est-à-dire la différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement moins le remboursement de la dette (intérêts et capital), sera de 258.000 € au lieu de 277.000 € en 2006 car nos dépenses augmentent plus vite que nos recettes (c'est ce qu'on appelle « l'effet ciseaux »).

Le graphique de prospective ci-dessous nous montre que notre excédent de fonctionnement (les recettes moins les dépenses) a atteint en 2005 son niveau le plus bas depuis 1998 pour remonter en 2006 sans que cela soit mirobolant. Il diminuera légèrement à compter de 2007, à impôt constant.

Cette année nous pouvons espérer, avec cet excédent et les subventions, une capacité d'investissements de plus de 600.000 € (contre plus de 700.000 € l'année dernière). A cette capacité s'ajoute le report du résultat brut de l'année 2006, à savoir 463.000 €, dont une partie servira à financer les investissements excédant 600.000 €, le reste étant réservé pour les années suivantes.

Les investissements proposés et retenus par la commission travaux atteignent environ 900.000 € TTC dont, notamment :

- Rénovation vestiaires FCB + travaux tennis et pétanque : 400.000 € TTC.
- Clôture autour de l'aire de jeux des Pâquerettes : 8.500 € TTC.
- Trottoirs : 60.000 € TTC.
- Parking rue des Trois Frères Lièvre : 50.000 € TTC.
- Rénovation du presbytère : 90.000 € TTC.
- Rénovation des façades de l'église : 47.000 € TTC.
- Achat d'un camion et d'une saleuse : 140.000 € TTC.
- Coussins berlinois (ralentisseurs) : 9.000 € TTC.
- Fenêtres de l'école Guerquin : : 5.000 € TTC.



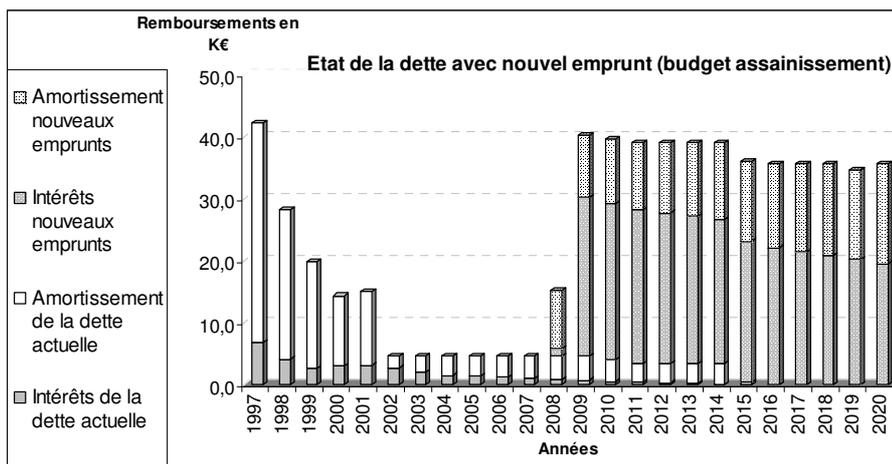
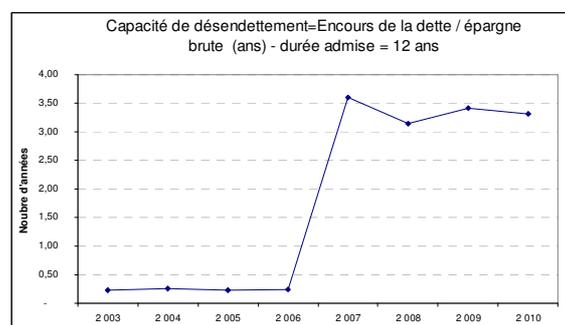
6 - L'assainissement

L'assainissement comme l'eau potable ont un budget propre qui est différent du budget principal.

Les gros travaux d'assainissement faisant l'objet de l'autorisation de programme ci-après ont pour objet de récupérer les eaux claires parasites qui sont captées par notre réseau d'assainissement et qui perturbent gravement le fonctionnement de notre station d'épuration. Les différentes mesures qui ont été faites il y a quelques années ont montré que ces eaux claires représentent sur le seul secteur de Bellevue environ 1.800 mètres cubes par jour ! Les travaux consistent en un doublement du réseau de conduites, un pour les eaux usées et l'autre pour les eaux claires, ce qui aura aussi pour avantage de faciliter l'écoulement des eaux de pluie et d'éviter les inondations en cas d'orage.

Crédits de paiement prévisionnels TTC	2005		2006		2007		Total
	Crédits de paiement 2005	Crédits de paiement 2006	Réalisé 2006	Crédits de paiement 2006 à reporter	Crédits de paiement 2007 votés	Crédits de paiement 2007 modifiés	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	776 €	1 670 796 €	662 760 €	666 156 €	1 548 146 €	2 214 302 €	2 877 838 €
Financement prévisionnel	2005	2006	Réalisé 2006	Crédits 2006 à reporter	Crédits 2007 votés	Crédits 2007 modifiés	Total
Chapitre 13 - Subventions	0 €	746 856 €	244 878 €	354 176 €	660 305 €	1 014 481 €	1 259 359 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	0 €	72 500 €	0 €	0 €	525 000 €	562 000 €	562 000 €
Chapitre 10 - Fonds de compensation de la TVA	0 €	258 793 €	9 635 €	196 108 €	239 684 €	435 792 €	445 427 €
Fonds propres (virement, excédent d'investissement ou amortissements)	776 €	592 647 €	408 247 €		123 157 €	202 029 €	611 052 €
Total recettes	776 €	1 670 796 €	662 760 €		1 548 146 €	2 214 302 €	2 877 838 €

Ces travaux ont commencé mais ont dû être arrêtés en raison de difficultés d'exécution. Le maître d'œuvre estime le montant de la plus-value que nous devons supporter en raison des dites difficultés à 230.000 € HT. En plus de ces gros



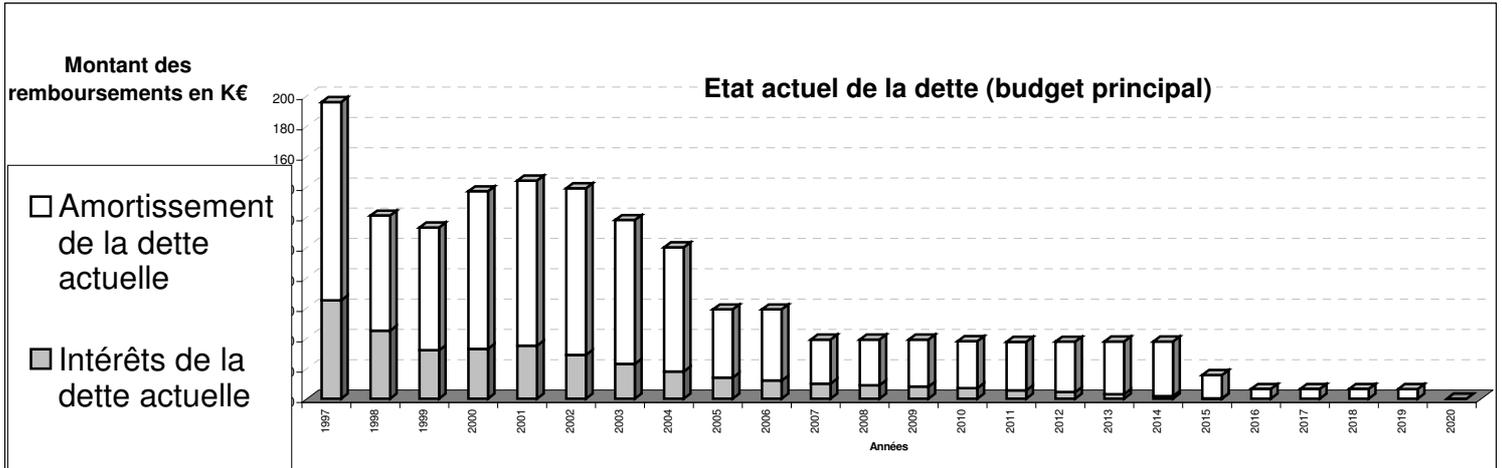
travaux, nous envisageons de réaliser en 2007 une table d'égouttage et un silo épaisseur pour faciliter le traitement des boues d'épuration (investissement de 190.000 € TTC). Un emprunt de 580.000 € sur 30 ans sera nécessaire en 2007 pour financer tous ces travaux. Notre situation financière nous le permet puisque nous ne rembourserons pas plus d'emprunts qu'en 1997 (voir graphique ci-dessus). De plus, nous dégagerons davantage de recettes sur le budget assainissement puisque nous avons supprimé la surtaxe eau pour augmenter d'autant la surtaxe assainissement.

7 – L'eau potable

Il n'y aura pas de travaux particuliers cette année sur le budget de l'eau potable.

8 - L'endettement

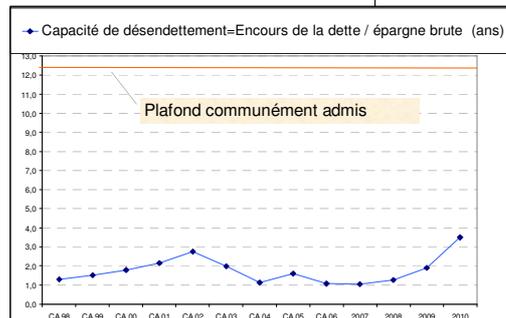
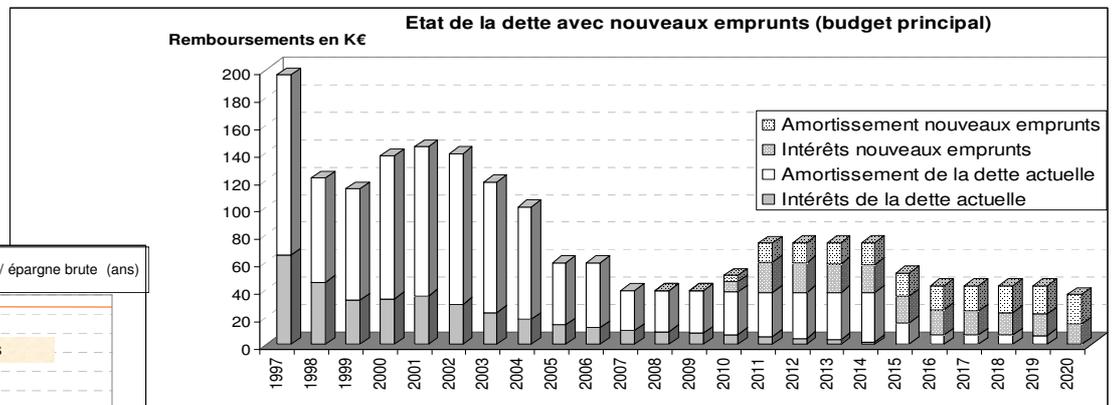
Les graphiques de notre endettement pour le budget principal montrent clairement que nous sommes peu endettés et que le remboursement de notre dette baisse régulièrement depuis 1997 bien que nous ayons réalisé des investissements importants.



Dans nos simulations, nous avons prévu des investissements à hauteur d'environ 300.000 € en 2008, 800.000 € en 2009 et autant en 2010.

Pour financer ces projets, nous devons probablement emprunter entre 300.000 et 450.000 € en 2 ans. Notre endettement sera alors tel que le représentent les 2 graphiques suivants.

Il faut néanmoins voir cette courbe prospective avec une certaine prudence car elle ne concerne que le budget principal. Notre capacité d'emprunt globale doit tenir compte des emprunts nécessaires pour les deux



autres budgets - eau et assainissement. Il s'avère que l'état de la dette consolidée montre que notre endettement ne sera pas inquiétant dans les années à venir.

9 – Le conseil général

Le dispositif de partenariat du conseil général avec les communes pour l'année 2008 (dispositif transitoire précédant le futur mandat) est désormais connu : les dispositions générales sont maintenues (maintien des subventions de l'assainissement par exemple) et l'attribution de la dotation d'équipement sera égale à 1/6^{ème} de la dotation d'équipement sur le mandat 2002-2007.

Ainsi, nous pourrions bénéficier d'une subvention de 82.900 € pour l'année 2008, ce qui correspond à 307.000 € HT d'investissement (taux de subvention de 27 %).

Monsieur HAQUIN ouvre le débat.

Madame LALANTE demande si le fait de ne pas augmenter cette année les impôts risque de faire passer l'effort fiscal de la commune en dessous de celui des communes de la strate.

Monsieur HAQUIN répond qu'il n'y a pas de risques car l'écart entre les deux est suffisant. C'est pourquoi il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune en 2007.

Monsieur BARTH ajoute que le département, la région et la Communauté de Communes du Bassin de Pompey vont, eux, augmenter leurs impôts. A Bouxières aux Dames, il a été possible de réaliser beaucoup de travaux grâce à une bonne gestion allant de la recherche d'économie à une forte mobilisation des subventions possibles. Il se prononce donc contre une augmentation des taux à Bouxières aux Dames.

Monsieur DEJY est également contre toute augmentation puisque le budget de la commune est d'ores et déjà équilibré. Il demande si c'est aussi le cas de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

Monsieur HAQUIN répond que la communauté est actuellement en équilibre.

Monsieur AIMOND souligne que la perte de taxe professionnelle « Kronembourg » ne sera peut-être pas aussi importante que les 1.800.000 € annoncés. Monsieur HAQUIN répond que les chiffres définitifs devraient être connus dans quelques semaines.

Au terme de ce débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter cette année les impôts.

Enfin, monsieur AIMOND rappelle que le plan local d'urbanisme, en cours de révision, prévoira la construction de nouvelles voiries. Il demande qui les paiera. Monsieur HAQUIN répond qu'il est possible que les aménageurs qui réaliseront la viabilisation des terrains les prennent en charge et les intègrent dans le prix de vente des terrains aménagés.

MODIFICATION DU PERIMETRE D'ELIGIBILITE A LA PRIME AU RAVALEMENT DE FACADES

Vu la délibération du 22 mars 1999 instaurant la prime au ravalement de façades,

Il est proposé au conseil municipal d'étendre le périmètre d'éligibilité de la prime aux rues suivantes :

- I. rue des Clos
- II. rue des Dames Chanoinesses
- III. rue du Cloître
- IV. rue Cendrillon
- V. rue de la Chapelle

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE d'étendre le périmètre de la prime au ravalement de façades aux rues susvisées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Le comité directeur de l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle a fixé les cotisations pour 2007 à 0,385 € par habitant pour les communes de plus de 600 habitants.

Il convient donc de verser à l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle la somme de 1 600,83 € correspondant à l'adhésion pour 2007.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

confirme son adhésion à l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle et à l'Association des maires de France pour 2007 pour un montant de 1 600,83 €,
précise que les crédits seront ouverts au B.P. 2007.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

INDEMNISATION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES OCCASIONNES PAR LES ELECTIONS

Vu le décret n° 2006-759 du 29 juin 2006,

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962 modifié,

Vu l'arrêté ministériel du 15 mai 1996 modifiant l'arrêté du 21 juin 1968 relatif à l'application du décret N° 68-560 du 16 juin 1968,

Vu le décret N° 86-252 du 20 février 1986,

Vu le décret N° 2002-63 du 14 janvier 2002,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002,

Vu la délibération du 11/02/04 définissant les modalités applicables au personnel communal pour l'indemnisation des travaux supplémentaires occasionnés par les élections,

Considérant que la valeur maximale de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de 2^{ème} catégorie est de 1 047,95 € par an, le montant de l'indemnité forfaitaire pour élection est donc de $\frac{1\ 047,95 \times 2}{12}$ soit 174,66 €

par tour de scrutin.

Considérant que 3 agents remplissent les conditions d'attribution de l'indemnité forfaitaire et ne souhaitent pas récupérer, le crédit global est de $174,66 \times 3 = 523,98$ € par tour de scrutin.

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'appliquer l'indemnisation des travaux supplémentaires pour élections comme défini par la délibération du 11 février 2004, en laissant le choix aux agents entre récupération et rémunération.

- **PRÉCISE** que 3 agents souhaitent bénéficier de l'indemnité forfaitaire pour élection.

- **PRÉCISE** que le crédit global affecté aux élections devant se dérouler en 2007 pour l'indemnisation forfaitaire est de 2 095,92 € qui seront répartis entre les 3 agents au prorata des heures effectuées.

- **PRÉCISE** que les autres agents seront rémunérés en indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

CLASSEMENT DE LA VOIRIE DU CHEMIN DE LA FERME

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section A N° 1021 constituant la voirie du Chemin de la Ferme.

Celle-ci fait actuellement partie du domaine privé de la commune.

Considérant qu'il s'agit d'une voie ouverte au public, au même titre que toutes les autres rues de BOUXIERES AUX DAMES, il conviendrait que cette voie soit classée dans le domaine public communal.

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Intègre dans le domaine public communal la voirie du Chemin de la Ferme.
Donne tout pouvoir au maire pour entreprendre cette démarche auprès des services du Cadastre et
l'autorise à signer les documents nécessaires à cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

CARTE SCOLAIRE 1^{ER} DEGRE 2007 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'Inspection Académique nous a fait connaître par courrier en date du 26 janvier les prévisions d'évolution des effectifs de nos écoles et les mesures envisagées sur l'emploi.

Ces prévisions sont les suivantes :

Ecole KIERREN

Effectifs constatés 2006/2007 :	68
Effectifs prévus 2007/2008 :	54 (50 au 14 février)

Ecole R. THIBAUT

Effectifs constatés 2006/2007 :	211
Effectifs prévus 2007/2008 :	206 (208 au 14 février)

En conséquence, l'Inspecteur d'Académie nous a annoncé la fermeture d'une classe en maternelle à l'école KIERREN et une possible fermeture à l'école R. THIBAUT, à suivre en fonction de l'effectif constaté.

Nous avons fait valoir à l'Education Nationale, par le biais du Directeur de l'école primaire, la mise à disposition de 125 nouveaux logements sur la commune dans les 2 années prochaines, ces logements faisant l'objet de permis de construire accordés ou de demande déposées en mairie. Ces nouveaux logements doivent apporter une population nouvelle et des enfants dans nos écoles. Jusqu'alors, cet argument n'est pas reçu par l'Education Nationale qui maintient ses prévisions. De plus, les enfants de moins de 3 ans ne sont pas pris en compte dans les effectifs.

Pour ces différentes raisons il est proposé au conseil municipal de s'opposer à ces fermetures de classe et de mettre tout en œuvre afin de les empêcher.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- S'OPPOSE à ces fermetures de classe et décide d'aller protester contre les fermetures annoncées lors d'une manifestation dont les modalités seront définies avec les enseignants.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

ADMISSION DE RECETTES

Suite à un bris de vitre survenu le 27/09/2006 à l'école Franchi, la SMACL rembourse à la commune la somme de 562,61 €.

Suite à un bris de vitre survenu le 9/11/2006 à l'école Franchi, la SMACL rembourse à la commune la somme de 688,13 €.

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- admet en recette les sommes de 562,61 € et 688,13 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

<p style="text-align: center;">SCHEMA DIRECTEUR DES VOIES DOUCES REPRESENTANT AU COMITE DE PILOTAGE</p>
--

Suite à l'étude du Schéma Directeur des voies douces sur le bassin de Pompey pour répondre aux orientations du Plan de Déplacements Urbains, il convient de désigner un représentant de la commune pour la mise en place du comité de pilotage au sein de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

M. Pierre AIMOND est candidat.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Elit M. Pierre AIMOND au comité de pilotage du Schéma Directeur des voies douces.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

<p style="text-align: center;">CONVENTION DE DEVELOPPEMENT CULTUREL</p>
--

La municipalité souhaite promouvoir le prochain salon des artistes. Pour ce faire, un des moyens est de faire intervenir un artiste professionnel, qui pourrait, sous forme d'atelier de démonstration, animer le salon.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer une convention de développement culturel avec le Pays du Val de Lorraine permettant à la commune d'obtenir une subvention.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

I. autorise le maire à signer une convention de développement culturel avec le Pays du Val de Lorraine.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.